
**Protection contre l'incendie — Extincteurs
portatifs et extincteurs sur roues —**

**Partie 1:
Choix et installation**

*Fire protection — Portable and wheeled fire extinguishers —
Part 1: Selection and installation*
(standards.iteh.ai)

[ISO 11602-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11602-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 11602 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 11602-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 21, *Équipement de protection et de lutte contre l'incendie*, sous-comité SC 2, *Extincteurs mobiles*.

L'ISO 11602 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Protection contre l'incendie — Extincteurs portatifs et extincteurs sur roues*:

- *Partie 1: Choix et installation* [ISO 11602-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000)
- *Partie 2: Contrôle et maintenance* [64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000)

Introduction

L'ISO 11602 est destinée à servir de guide aux personnes appelées à utiliser des extincteurs portatifs ou des extincteurs sur roues comme moyen, unique ou auxiliaire, de lutte contre l'incendie, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments. Il y a lieu de reconnaître que les règles et recommandations énoncées dans le présent document peuvent ne pas s'appliquer à tous les risques, si des configurations spécifiques de matériaux combustibles, des circonstances particulières ou encore l'emplacement nécessitent une protection spécialement étudiée.

La présente partie de l'ISO 11602 fixe les exigences relatives au choix et à l'installation des extincteurs portatifs et des extincteurs sur roues. Les informations relatives au contrôle et à la maintenance se trouvent dans l'ISO 11602-2.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11602-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000>

Protection contre l'incendie — Extincteurs portatifs et extincteurs sur roues —

Partie 1: Choix et installation

1 Domaine d'application

Les dispositions de la présente partie de l'ISO 11602 s'appliquent au choix et à l'installation d'extincteurs portatifs et d'extincteurs sur roues. Il convient d'utiliser la présente partie de l'ISO 11602 conjointement avec l'ISO 11602-2.

Les extincteurs portatifs sont destinés à assurer une défense de premier niveau en cas d'incendie de taille limitée. Ils sont nécessaires même si le bâtiment est équipé de sprinklers automatiques, de bouches d'incendie et de tuyaux flexibles, ou de tout autre équipement de protection fixe.

La présente partie de l'ISO 11602 n'est pas applicable aux systèmes de lutte contre l'incendie installés à demeure, même si certains éléments de ces systèmes peuvent être portatifs (tels que les tuyaux flexibles et les diffuseurs reliés à une source fixe d'agents extincteurs).

La présente partie de l'ISO 11602 fixe des exigences minimales. L'utilisation d'extincteurs plus gros, présentant des caractéristiques supérieures, ou en plus grand nombre permettra généralement d'augmenter le degré de protection.

La présente partie de l'ISO 11602 n'est pas applicable aux extincteurs destinés à être utilisés à bord d'avions, de navires ou de véhicules.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 11602. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 11602 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 7165, *Lutte contre l'incendie — Extincteurs portatifs — Performances et construction.*

ISO 8421-1, *Protection contre l'incendie — Vocabulaire — Partie 1: Termes généraux et phénomènes du feu.*

ISO 11601, *Extincteurs sur roues — Performances et construction.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 11602, les termes et définitions donnés dans l'ISO 8421-1 s'appliquent, ainsi que les termes et définitions suivants.

3.1

système de récupération fermé pour la poudre d'extincteurs

système permettant de réutiliser la poudre

NOTE Ce système consiste à transférer la poudre d'un extincteur à un récipient fermé pour éviter toute fuite de poudre dans l'atmosphère.

3.2

système de récupération fermé à halon

système permettant le transfert de halon entre extincteurs, conteneurs d'alimentation et conteneurs de recharge et de récupération, pour réduire au minimum les fuites de halon vers l'atmosphère

3.3

personne compétente

personne ayant la formation et l'expérience nécessaires et ayant accès aux outils, matériels et informations (y compris au manuel d'entretien du fabricant), apte à pouvoir appliquer les méthodes de contrôle, de maintenance et de rechargement énoncées dans la présente partie de l'ISO 11602

NOTE Voir l'annexe A de l'ISO 11602-2.

3.4

agents extincteurs formant film flottant

agents extincteurs de type formant film flottant (AFFF) ou de type émulseur fluoroprotéinique formant film flottant (FFFP), y compris certaines qualités qui conviennent pour les solvants polaires (liquides inflammables solubles dans l'eau), ainsi que d'autres qui ne conviennent pas pour les solvants polaires

3.5

extincteur d'incendie

extincteur d'incendie portatif ou sur roues

NOTE Dans la présente partie de l'ISO 11602, le terme «extincteur» est employé pour désigner un «extincteur d'incendie».

3.6 Dangers

3.6.1

danger de classe A

locaux ou sources de combustible où sont susceptibles de se déclarer des feux de classe A portant sur des matériaux comme le bois, le tissu, le papier, le caoutchouc et un certain nombre de matières plastiques

3.6.2

danger de classe B

sources de combustible risquant de provoquer des feux de classe B portant sur des matériaux comme l'huile, les graisses et les peintures

3.6.3

danger de classe C

sources de combustible risquant de provoquer des feux de classe C portant sur des matériaux comme le gaz naturel et le gaz propane

3.6.4

danger de classe D

sources de combustible risquant de provoquer des feux de classe D portant sur des matériaux comme le magnésium, le sodium et le potassium

3.7**bouteille haute pression**

bouteille dont la pression de service est supérieure à 2,5 MPa à 20 °C

3.8**contrôle**

bref examen permettant de vérifier si un local comporte un extincteur et si celui-ci fonctionne correctement

NOTE Le contrôle a pour objet de s'assurer que l'extincteur est complètement chargé et prêt à l'emploi. Pour cela, on vérifie que l'extincteur se trouve à sa place, n'a pas été déclenché ou manipulé et ne présente pas de détérioration évidente, et également que l'on n'est pas en présence de conditions empêchant son fonctionnement.

3.9**bouteille basse pression**

bouteille dont la pression de service est inférieure ou égale à 2,5 MPa à 20 °C

3.10**maintenance**

examen approfondi de l'extincteur

NOTE Cet examen a pour objet de s'assurer que l'extincteur fonctionne correctement et en toute sécurité. Il peut être assorti d'une réparation ou d'un remplacement en cas de nécessité. Il permettra normalement de savoir si un essai hydrostatique est nécessaire.

3.11**extincteur d'incendie non rechargeable**

extincteur qui n'est pas destiné à faire l'objet d'une maintenance complète, d'essais hydrostatiques ou d'une restauration selon les méthodes courantes appliquées par les entreprises d'entretien des matériels de lutte contre l'incendie

3.12**bâtiment présentant un degré de danger élevé**

bâtiment renfermant, dans le cadre du stockage, de la production et/ou sous forme de produits finis, une quantité totale de combustibles de classe A et de produits inflammables de classe B largement supérieure à celle correspondant aux bâtiments présentant un degré de danger modéré

3.13**bâtiment présentant un faible degré de danger**

bâtiment renfermant peu de matériaux combustibles de classe A (y compris le décor, le mobilier et son contenu)

NOTE Cette classification suppose que la majorité des objets contenus dans le mobilier sont incombustibles ou disposés de sorte qu'un feu ne risque pas de se propager rapidement. Les produits inflammables de classe B, utilisés pour les photocopieuses, les services artistiques, etc., sont admis en faible quantité, à condition d'être enfermés dans des conteneurs et stockés en toute sécurité.

3.14**bâtiment présentant un degré de danger modéré**

bâtiment renfermant une quantité totale de combustibles de classe A et de produits inflammables de classe B supérieure à celle correspondant aux bâtiments présentant un faible degré de danger

3.15**extincteur portatif**

dispositif portatif contenant un agent extincteur qui peut être déchargé et dirigé vers un feu sous l'action de la pression interne

NOTE La pression interne peut être fournie par

- une pression permanente (pressurisation du corps de l'extincteur au moment du chargement), ou
- une cartouche de gaz (pressurisation au moment de l'utilisation, par transfert de gaz d'une bouteille distincte dans le conteneur).

3.16
certification

nombre associé à la classification attribuée à un extincteur et indiquant sa capacité à éteindre un feu standard

3.17
extincteur rechargeable

extincteur pouvant faire l'objet d'une maintenance complète, avec contrôle interne du corps de l'extincteur, remplacement de toutes les pièces et joints d'étanchéité, et essai hydrostatique

NOTE Ce type d'extincteur peut être rechargé d'agent extincteur et de gaz propulseur, et restauré selon les méthodes courantes appliquées par les entreprises d'entretien des matériels de lutte contre l'incendie. Les extincteurs rechargeables portent le marquage «Recharger immédiatement après usage» ou un marquage équivalent.

3.18
rechargement

remplacement de l'agent extincteur

NOTE Cette opération inclut également le gaz propulseur pour certains types d'extincteurs.

3.19
extincteur à agent autopropulseur

extincteur dont l'agent extincteur a une pression de vapeur suffisante aux températures normales de fonctionnement pour s'autopropulser

3.20
service

procédure qui inclut une ou plusieurs des activités suivantes:

- maintenance,
- recharge,
- essais hydrostatiques

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe5b1976-0c69-4628-90fd-64d7c1aa184c/iso-11602-1-2000>

3.21
pression de service

pression de fonctionnement d'un extincteur sous pression à 20 °C, indiquée sur l'indicateur de pression ou le témoin et sur la plaque du constructeur, ou pression développée dans un extincteur à cartouche lorsque le gaz passe de la cartouche dans le conteneur à une température de 20 °C

3.22
pression d'essai

pression à laquelle l'extincteur ou ses éléments ont été soumis à l'essai au stade de la fabrication

NOTE La pression à laquelle la bouteille a été soumise à l'essai figure sur la plaque du constructeur ou sur le corps de l'extincteur.

3.23
distance de déplacement

distance qu'une personne doit couvrir d'un point quelconque à l'extincteur approprié le plus proche

3.24
extincteur à eau

extincteur contenant un agent aqueux tel que de l'eau, de la mousse (AFFF ou FFFP) ou de l'antigel

3.25
extincteur sur roues

extincteur ayant une masse totale supérieure à 20 kg, monté sur roues et conçu pour être transporté et actionné par une seule personne

4 Classification, certification et performances des extincteurs

4.1 Les extincteurs se répartissent en différentes catégories selon le type de feu et sont certifiés par des laboratoires d'essais en fonction de leur efficacité d'extinction. Cette classification est basée sur la classification des feux et sur les potentiels d'extinction déterminés par des essais de feu.

4.2 Les classifications sont comme suit:

- classe A: feux impliquant des matériaux solides, généralement de nature organique, avec une combustion entraînant normalement la formation de braises incandescentes;
- classe B: feux impliquant des liquides ou des solides liquéfiables;
- classe C: feux impliquant des gaz combustibles;
- classe D: feux impliquant des métaux combustibles.

4.3 Les systèmes de classification et de certification auxquels il est fait référence dans la présente partie de l'ISO 11602 sont ceux décrits dans l'ISO 7165 et dans l'ISO 11601.

4.4 Pour être en conformité avec la présente partie de l'ISO 11602, les extincteurs utilisés doivent être conformes à l'ISO 7165 ou à l'ISO 11601.

4.5 L'identification de l'organisme de certification, la classification et la certification d'extinction ainsi que les performances de l'extincteur doivent faire l'objet d'un marquage clair sur chaque extincteur.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5 Exigences générales

5.1 Les extincteurs doivent toujours être pleins et prêts à l'emploi, et demeurer à leur place lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.

5.2 Les extincteurs doivent être placés en évidence dans un endroit où ils seront facilement et immédiatement accessibles en cas de feu. De préférence, ils doivent se trouver sur des voies de passage, y compris les sorties.

5.3 Les armoires renfermant des extincteurs ne doivent pas être verrouillées.

EXCEPTION Lorsqu'il existe un risque de vandalisme, des armoires verrouillées peuvent être utilisées, à condition qu'elles comportent un système d'accès d'urgence.

5.4 Les extincteurs doivent être directement accessibles et parfaitement visibles.

EXCEPTION Dans les grandes pièces et à certains endroits où il n'est pas possible d'éviter complètement de masquer l'extincteur, un système doit être prévu pour indiquer l'emplacement des extincteurs.

5.5 Les extincteurs doivent être placés dans des supports muraux ou dans des armoires, sauf s'ils sont sur roues.

5.6 Les extincteurs installés dans des conditions où ils risquent d'être déplacés doivent être installés dans des supports spécifiques.

5.7 Les extincteurs installés dans des conditions où ils risquent de subir des dommages physiques doivent être protégés contre les chocs.

5.8 Les extincteurs dont le poids brut n'excède pas 18 kg doivent être installés de sorte que leur partie supérieure ne soit pas à plus de 1,5 m du sol. Les extincteurs dont le poids brut est supérieur à 18 kg (à l'exception des extincteurs sur roues) doivent être installés de sorte que leur partie supérieure ne soit pas à plus de 1,0 m du sol. La partie inférieure des extincteurs montés sur supports muraux ne doit pas être à moins de 3 cm du sol.